

Annexe 1 au PV du Conseil du 27 mars 2026

Question orale n°1 de Monsieur Matthieu Liessens
Groupe Politique : PS

Sujet : *Les Services de Santé mentale en Province de Namur*

Monsieur le Gouverneur,
Monsieur le Président du Conseil Provincial,
Monsieur le Député Président,
Mesdames les Députées,
Chères et chers Collègues,

A l'occasion de la présentation du PST, en 2025, Madame la Députée Joiret expliquait que la santé mentale, notamment des jeunes gens, constituerait un axe essentiel de la politique du « Vivre Mieux ».

En outre, à l'occasion des questionnements relatifs au budget 2026, les conseillers provinciaux (4 Commissions réunies) apprenaient qu'il était prévu qu'un agent administratif ne soit pas remplacé en 2026 dans le secteur du « Vivre Mieux ». Une réorganisation du travail en interne était alors évoquée.

A l'occasion de la présentation du budget 2026, Madame Joiret nous a bien spécifié que des engagements de psychologues étaient envisagés en 2026. En février 2026, les membres de la 1ère Commission avaient l'honneur de rencontrer les agents du « Service de Santé Mentale » de Couvin. Nous avons ainsi mieux perçu tout le travail exceptionnel réalisé par ces agents de terrain au service de la santé mentale des enfants, des jeunes gens et des personnes adultes. Nous avons entendu que la demande d'aide en santé mentale était criante, notamment chez les adolescents, dans l'arrondissement de Philippeville.

Je souhaiterais dès lors poser les questions suivantes :

1. Combien de psychologues ont-ils déjà pu être engagés par la Province de Namur en 2026 afin de répondre aux besoins de la population au niveau de la santé mentale, en référence aux déclarations de Madame la Députée Joiret (2025) ?
2. Quelles sont les autres actions concrètes élaborées par la députation provinciale afin de répondre aux besoins de la population en matière de santé mentale (engagement d'assistants sociaux, engagement d'autres spécialistes, ...) ?
3. Afin de resserrer le maillage de soutien à la santé mentale, est-il prévu d'ouvrir un/des nouveau(x) centre(s) de « Service de Santé Mentale » dans l'arrondissement de Philippeville et dans les autres arrondissements de la Province ?
4. Afin d'assurer le suivi administratif lié à la santé mentale, les agents administratifs seront-ils à l'avenir bien remplacés dans le secteur du « Vivre Mieux » ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses et pour l'attention que vous porterez à ces questions cruciales pour la santé mentale et le bien-être de la population

Matthieu Liessens